

**FINANCEMENTS PUBLICS DE LA CULTURE 2008**

**LA FILIÈRE SPECTACLE VIVANT  
EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

# S O M M A I R E

P 3 LA MESURE DES DÉPENSES CULTURELLES

P 7 APPROCHE TERRITORIALE

P 8 L'OBJET DES DÉPENSES CULTURELLES

P 13 LES FINANCEMENTS CROISÉS

P 16 PRÉSENTATION DU DISPOSITIF D'ENQUÊTE

# 01 | LA MESURE DES DÉPENSES CULTURELLES

## LES FINANCEURS PUBLICS ENQUÊTÉS

Les principaux changements pour cette nouvelle édition 2008 de l'enquête régionale concernant avant tout le nombre de financeurs publics enquêtés, qui est plus important du fait de la prise en compte de l'évolution de la population en région (85 Villes de plus de 10 000 habitants en 2008 contre 76 en 2003) et de l'intégration d'un échantillon d'intercommunalités à fiscalité propre (31 EPCI enquêtés/22 budgets culturels identifiés).

L'année 2008 est marquée par les élections municipales et voit également l'aboutissement d'un premier mandat 2001-2008 pour la plupart des intercommunalités. La réforme de l'organisation administrative est engagée par le chef de l'Etat, à l'occasion d'un discours prononcé à Toulon le 25 septembre 2008. Elle sera traduite par un ensemble de lois dont la Loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010.

L'enquête régionale a permis de repérer près d'un milliard d'euros de dépenses culturelles réalisées et ce, auprès de 5 échelons d'intervention : 84 Villes de plus de 10 000 habitants, 22 intercommunalités à fiscalité propre, 6 Conseils généraux, le Conseil régional et l'État (Drac Paca et crédits centraux du ministère de la culture). Ce sont ainsi 124 budgets qui ont été étudiés pour 114 budgets culturels identifiés, 16 000 dépenses culturelles qui ont été qualifiées, analysées et contextualisées.

S'il a été possible de constater de grandes tendances en matière de modalités d'intervention, de répartition des dépenses, d'actions et d'équipements financés, il faut toutefois garder à l'esprit que les politiques culturelles de chaque financeur sont différentes, qu'elles sont construites et évoluent dans des contextes particuliers (historique, politique, géographique...). Deux publications ont été réalisées sur les 2 échelons d'intervention que sont les Villes de plus de 10 000 habitants et les EPCI afin de rendre compte plus précisément des disparités ou similitudes à l'intérieur de chacun<sup>1</sup>.

Financeurs enquêtés	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	PACA
État	-	-	-	-	-	-	1
Région	-	-	-	-	-	-	1
Conseils généraux	1	1	1	1	1	1	6
Villes > 10 000 hab.	2	2	19*	28	22**	12	85
EPCI (au moins une Ville > 10 000 hab.)	2	1	5	8	7	7	31
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>25</b>	<b>37</b>	<b>30</b>	<b>20</b>	<b>124</b>

\* Dont la Ville de La Trinité (moins de 10 000 habitants mais enquêtée en 2003)

\*\* Dont la Ville de Saint-Tropez (moins de 10 000 habitants mais en surclassement démographique)

<sup>1</sup> Ces documents sont téléchargeables sur le site internet de l'agence [www.arcade-paca.com](http://www.arcade-paca.com)

## TROIS INDICATEURS DE MESURE

La mesure de la dépense publique culturelle pour la filière du Spectacle vivant peut s'appuyer sur 3 indicateurs : le volume (€) des dépenses réalisées, le poids de la filière et l'indicateur euro par habitant.

### MESURE DES VOLUMES

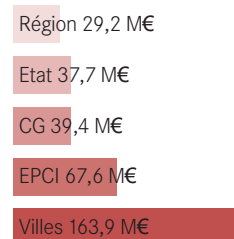
Le Spectacle vivant est la première filière culturelle soutenue avec 337,8M€ de dépenses réalisées en 2008. Les Villes, principal financeur, interviennent à hauteur de 48% de ce financement, viennent ensuite les EPCI (20%), les Conseils généraux (12%), l'État (11%) et le Conseil régional (9%).

La structure des dépenses entre financeur diffère légèrement lorsque l'on dissocie les dépenses de fonctionnement et d'investissement. S'agissant des dépenses de fonctionnement, le poids relatif des Villes augmente de deux points, celui des CG et de l'État d'un point au détriment des EPCI (17%) et de la Région (8%). Pour l'investissement, le poids relatif des EPCI s'accroît (44%) ainsi que celui de la Région (11%), à l'inverse des Villes (36%), des CG (5%) et de l'État (4%).

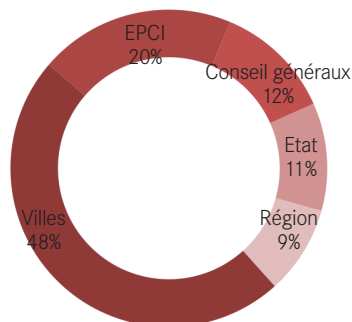
Les dépenses d'investissement<sup>2</sup> s'élèvent à 40,6 M€. Ces crédits concernent avant tout des opérations d'investissement direct (78%). Les aides à l'investissement sont peu nombreuses, concentrées sur des structures à fort rayonnement (4M€) et concernent souvent des aides aux communes et EPCI (4,8M€).

Les intercommunalités sont, parmi les financeurs publics étudiés, ceux qui consacrent la plus grande part de leurs dépenses culturelles à des crédits d'investissement. Ce constat peut s'expliquer par leur compétence « création et gestion d'équipements culturels » et par leur relative jeunesse au regard des financeurs « historiques ». En effet, la plupart des intercommunalités peuvent être considérées comme étant dans une phase « de lancement » qui nécessite un certain niveau d'investissement pour la mise en place de leur réseau d'équipements culturels.

### VOLUME DES CRÉDITS CULTURELS F+I SPECTACLE VIVANT



### POIDS DE CHAQUE FINANCEUR ENSEMBLE DES DÉPENSES



<sup>2</sup> Les dépenses d'investissement sont pour la plupart pluriannuelles, leur lecture sur un seul exercice budgétaire reste par conséquent limitée. La prochaine édition pourrait intégrer cette nécessité de lecture sur plusieurs années pour les opérations importantes de construction ou de restauration.

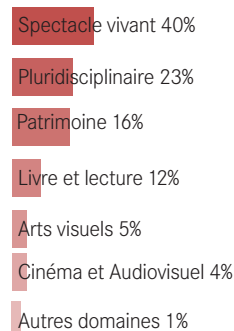
## MESURE DU POIDS DE LA FILIÈRE

Avec un poids de 35% de l'ensemble des crédits culturels (337,8M€ sur près d'1 milliard d'euros), le Spectacle vivant est la filière culturelle la plus soutenue. Viennent ensuite les filières Patrimoine et architecture<sup>4</sup> (24%), Pluridisciplinaire<sup>3</sup> (22%), Livre et Lecture (11%), Arts visuels (4%), Audiovisuel-Cinéma (3%) et Autres domaines<sup>5</sup> (1%).

La filière descend, en revanche, au second rang lorsque l'on regarde uniquement les crédits d'investissement, au bénéfice de la filière Patrimoine (53%). Son poids est de 40% en crédits de fonctionnement et 20% en crédits d'investissement.

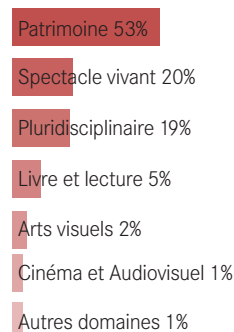
Au-delà de cette lecture globale, le poids de la filière varie fortement selon l'échelon d'intervention observé, passant de 55% pour les EPCI, à 44% pour la Région, 34% pour l'Etat, 33% pour les CG, et à 30% pour les Villes. Ce poids change également de mesure lorsque l'on distingue les crédits de fonctionnement et d'investissement. Ce sont les EPCI qui présentent l'effort le plus important en terme de crédits d'investissement (63%), à l'inverse des autres financeurs dont les ratios en investissement sont nettement plus faibles au regard de leurs crédits de fonctionnement.

### POIDS DES FILIÈRES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT



	Villes	EPCI	CG	Région	État
<b>Poids de la filière F+I</b>	30%	55%	33%	44%	34%
<b>Poids de la filière F</b>	35%	53%	37%	48%	44%
<b>Poids de la filière I</b>	12%	63%	11%	32%	6%
<b>Dépenses cumulées</b>	163,9M€	67,6M€	39,4M€	29,2M€	37,7M€

### POIDS DES FILIÈRES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT



<sup>3</sup> La filière Pluridisciplinaire regroupe principalement les dépenses d'administration, ainsi que des actions culturelles transversales et des programmations d'organismes para-publics.

<sup>4</sup> En ce qui concerne le Patrimoine, 1ère filière au regard des crédits d'investissement (53%), ce sont principalement des charges de fonctionnement pour les musées qui sont financées.

<sup>5</sup> La filière Autres domaines regroupent les cultures régionales et communautaires, le multimédia & NTIC, et la culture scientifique et technique.

## MESURE DE L'EURO PAR HABITANT

L'indicateur de l'euro par habitant, qui permet de prendre en compte la population concernée par la dépense du financeur public étudié, est le ratio calculé entre la dépense culturelle affectée au Spectacle vivant et le nombre d'habitants (données Insee).

La population prise en compte est celle du territoire du financeur enquêté. Aussi, la lecture demande t-elle à être distincte, entre d'un côté les financeurs État-Région-CG et de l'autre, les Villes de plus de 10 000 habitants qui couvrent 72% de la population régionale (963 communes), et les EPCI 82%. Cette couverture de la population régionale par ces deux premiers échelons d'intervention est importante en raison d'une concentration de la population dans les grandes aires urbaines de 88% (pour comparaison la moyenne nationale est de 72%).

Cet indicateur, complémentaire à celui de l'effort culturel, nous donne, pour l'échelon communal, une vision des disparités de l'offre culturelle publique et montre que l'engagement d'une Ville ne dépend pas exclusivement de sa taille démographique. En effet, si ce sont les plus grandes Villes qui présentent les indicateurs de volume et d'effort culturel les plus importants, ce sont les Villes moyennes qui ont un ratio euro par habitant le plus élevé<sup>6</sup>.

Les disparités sont très importantes, avec un indicateur variant de 0,1€/hab à 203€/hab selon la Ville. Autrement dit, la moitié d'entre elles consacre plus de 15% de leur indicateur euro culturel par habitant<sup>7</sup> à la filière du Spectacle vivant. Plus précisément, 4 Villes y consacrent plus de 50%, 16 plus de 30%, 19 plus de 15%, 17 plus de 5%, 11 plus de 3% et 12 moins de 3%.

Concernant les crédits d'investissement, ce sont les EPCI qui présentent un indicateur euro par habitant le plus élevé (7,1€/hab) en raison de leur compétence.

### EURO CULTUREL MOYEN PAR HABITANT F+I SPECTACLE VIVANT

Région 6,1€/hab

Etat 7,8€/hab

CG 8,2€/hab

EPCI 26,7€/hab

Villes 47,6€/hab

<sup>6</sup> 75 Villes de plus de 10 000 habitants sur 84 ont réalisées des dépenses culturelles affectées à la filière du Spectacle vivant en 2008.

<sup>7</sup> L'indicateur moyen de l'euro culturel par habitant est de 134€.

## 02 APPROCHE TERRITORIALE

Le département des Bouches-du-Rhône est le territoire le plus riche en matière de Spectacle vivant (43% des crédits de la filière), suivi par les Alpes-Maritimes (20%), le Var (17%), le Vaucluse (16%), les Alpes-de-Haute-Provence (1%) et les Hautes-Alpes (3%). Cette focalisation des dépenses est due à la concentration des dépenses directes et des opérateurs sur les deux plus grandes villes de la région, Marseille et Nice.

C'est dans le département du Vaucluse que le Spectacle vivant a le poids relatif le plus élevé (51% des dépenses culturelles / 99€ par habitant). L'importance des dépenses dans ce département s'explique par le contexte avignonnais, l'ancrage historique du théâtre et la présence d'opérateurs importants qui concentrent par ailleurs une grande partie de l'intervention des financeurs sur ce territoire (festivals, théâtre lyrique et orchestre). Pour exemple, le Conseil régional consacre 70% de son intervention culturelle en fonctionnement à la filière du Spectacle vivant sur ce département.

A noter également, le poids relatif important de la filière dans le département des Hautes-Alpes (48% des dépenses culturelles / 86€ par habitant).

La lecture par type de financeur révèle d'un côté une répartition proche des dépenses de l'État et la Région par territoire et une affectation importante de leurs dépenses sur les Bouches du Rhône. Tandis que de l'autre, Villes et EPCI ont des répartitions très éloignées sur les trois plus importants territoires.

Affectation des crédits de chaque échelon d'intervention	Etat	Région	CG	EPCI	Villes	Total
Alpes-de-Haute-Provence	1%	2%	3%	3%	0,01%	1%
Hautes-Alpes	2%	5%	4%	2%	4%	3%
Alpes-Maritimes	12%	11%	25%	3%	30%	20%
Bouches-du-Rhône	61%	60%	32%	24%	45%	43%
Var	5%	8%	22%	53%	6%	17%
Vaucluse	20%	14%	14%	15%	16%	16%
<b>PACA</b>	100%	100%	100%	100%	100%	100%

*Ensemble des crédits F+*

Il faut également souligner la disparité de l'engagement de chaque type de financeur selon le territoire départemental. En effet, le poids de chaque financeur est très variable selon le territoire concerné (phénomène dû en grande partie au peu de Villes de plus de 10 000 habitants dans les territoires alpins et aux dynamiques intercommunales). Pour exemple, le poids des Villes est prépondérant voire majeur dans tous les territoires, excepté pour les Hautes-Alpes et le Var au sein desquels ce sont les dépenses des EPCI qui sont proportionnellement les plus élevées.

Poids de chaque échelon d'intervention	Etat	Région	CG	EPCI	Villes	Total
Alpes-de-Haute-Provence	16%	12%	9%	11%	52%	100%
Hautes-Alpes	8%	17%	28%	47%	1%	100%
Alpes-Maritimes	7%	5%	14%	3%	72%	100%
Bouches-du-Rhône	6%	14%	13%	12%	54%	100%
Var	3%	4%	15%	62%	16%	100%
Vaucluse	14%	8%	10%	20%	48%	100%
<b>PACA</b>	11%	9%	12%	20%	48%	100%

*Ensemble des crédits F+*

	Volume	Poids	€/hab
Alpes-de-Haute-Provence	3,8M€	18%	24€
Hautes-Alpes	11,2M€	48%	86€
Alpes-Maritimes	68,1M€	28%	63€
Bouches-du-Rhône	143,6M€	34%	74€
Var	57,8M€	42%	59€
Vaucluse	52,8M€	51%	99€
PACA	337,2M€	36%	70€

*Ensemble des crédits F+*

# 03 | L'OBJET DES DÉPENSES CULTURELLES

## LA GESTION DIRECTE/DÉLÉGUÉE

La distinction entre gestion directe (dépenses de fonctionnement des services et de gestion d'équipements) et gestion déléguée (subventions et aides à des bénéficiaires tiers) permet d'apprécier les domaines d'intervention des différents financeurs.

En effet, si EPCI et Villes privilégient la gestion directe comme modalité d'intervention culturelle, 80% de leurs dépenses culturelles sont affectés aux équipements de proximité (écoles de musique, conservatoires, bibliothèques, musées), les Conseils généraux, l'Etat et le Conseil régional s'attachent à subventionner massivement équipements structurants et opérateurs culturels.

La filière du Spectacle vivant est caractérisée par l'importance de la gestion déléguée, de même que pour les filières Arts visuels et Cinéma-Audiovisuel. Etat, Conseil régional et Conseils généraux ont cette seule modalité d'intervention pour la filière (excepté pour quelques opérations portées par les CG et la résidence d'artistes de l'Étang des Aulnes du CG13). Pour les autres financeurs, les subventions représentent 27% des dépenses des Villes et 44% des dépenses des EPCI sur le Spectacle vivant, alors qu'elles ont un poids moindre pour toutes filières culturelles confondues, respectivement de 22% et 38%.

### 1€ de gestion déléguée = X€ de gestion directe

Villes	1€ / 2,97€	18%
EPCI	1€ / 2,10€	48%
Conseils généraux	1€ / 0,01€	28%

\* En moyenne, pour 1€ de gestion déléguée, les Villes émettent 3€ de gestion directe.

### 1€ de gestion directe = X€ de gestion déléguée

Villes	1€ / 0,34€
EPCI	1€ / 0,34€
Conseils généraux	1€ / 165,99€

\* En moyenne, pour 1€ de gestion directe, les Villes émettent 0,34€ de gestion déléguée.

Filière culturelle	Dépenses cumulées	Dont dépenses directes (%)	Dont transferts (%)
Spectacle vivant	337,8M€	49,9%	50,1%
Pluridisciplinaire	210,2M€	72,8%	27,2%
Patrimoine et architecture	225,7M€	78,3%	21,7%
Livre et lecture	102,0M€	87,6%	12,4%
Arts visuels	38,2M€	51,4%	48,6%
Cinéma et audiovisuel	32,8M€	25,1%	74,9%
Autres domaines	8,8M€	20,9%	79,1%
Total	955,6M€	64,6%	35,4%

Ensemble des crédits F+I

## LES ÉQUIPEMENTS EN GESTION DIRECTE

L'enquête a permis de repérer, pour l'ensemble des filières culturelles, près de 500 équipements communaux, une soixante d'équipements intercommunaux et une trentaine d'équipements départementaux.

Parmi ces très nombreux équipements, il faut souligner le poids des équipements dédiés au Spectacle vivant (46% des crédits), avec la gestion des écoles spécialisées, notamment les écoles de musique et les écoles contrôlées<sup>8</sup>, la gestion des opéras de Marseille, Nice, Avignon (communaux) et Toulon (intercommunal), ainsi que des théâtres et des salles de spectacles. Puis le poids moindre (25% des crédits) de la filière Livre et Lecture mais avec une implantation quasi exhaustive de bibliothèques/médiathèques sur tous les territoires enquêtés. Suivent la filière Patrimoine (17%) avec la gestion des équipements muséaux (11%), puis les équipements dédiés aux Arts visuels (5%) avec les écoles d'art, les centres d'art et les galeries/salles d'exposition, et les salles de cinémas (2%). Et enfin, les équipements pluridisciplinaires (centres culturels, lieux de diffusion pluridisciplinaires) ou polyvalents (espaces municipaux, maisons des associations) qui représentent 5% de ces crédits.

Les dépenses affectées aux équipements en gestion directe du Spectacle vivant s'élèvent à 159,8M€ en 2008, dont 135,4M€ en fonctionnement avec un poids prépondérant des dépenses de personnel. Ces dernières pèsent en moyenne 63% du fonctionnement, mais ce taux varie fortement selon le financeur Ville/EPCI en fonction des transferts réalisés.

52 Ecoles de musique, danse, art dramatique  
4 Opéras  
22 Théâtres  
Une dizaine de salles de spectacles

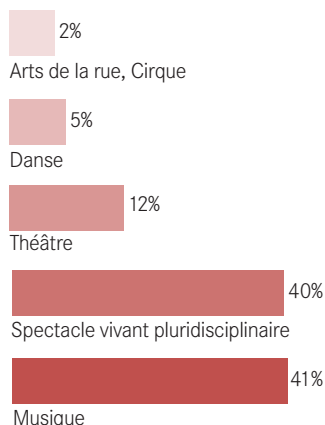
## LES DOMAINES ET LES ACTIONS

Deux domaines concentrent la quasi-totalité de l'enveloppe dédiée au Spectacle vivant : la musique (117,5M€ soit 41%) et le spectacle vivant pluridisciplinaire (116,4M€ soit 40%). Tous les financeurs ont globalement une même approche du financement de ces domaines ; importance de la musique et soutien conjoint à des opérateurs pluridisciplinaires structurants.

En revanche, le type d'accompagnement des financeurs varie en fonction des disciplines artistiques ; si l'aide à la diffusion est très présente en matière de musique, le soutien à la création est majoritaire pour le théâtre, la danse, les arts de la rue et de la piste. Le domaine spectacle vivant pluridisciplinaire regroupe quant à lui principalement des structures de formation en musique, danse et art dramatique, et des lieux de diffusion (Théâtres).

Le type d'actions soutenues varie également selon le financeur ; si le Conseil régional et les Conseils généraux affectent 2/5ème de leurs dépenses à des actions de diffusion, l'Etat et les Villes soutiennent en premier lieu des actions de production & création, tandis que les EPCI concentrent la moitié de leurs dépenses à la formation. Ces constats s'expliquent par le type de structures soutenues, qui sont détaillées dans la suite du document.

Il faut souligner à ce sujet la particularité des aides allouées par les Villes, qui sont presque exclusivement des aides au fonctionnement des structures (l'action est alors codée comme la vocation principale de la structure), tandis que les autres financeurs allouent très souvent des aides fléchées sur différentes actions/projets pour un même bénéficiaire.



<sup>8</sup> La région Paca compte 4 conservatoires à rayonnement régional, 4 conservatoires à rayonnement départemental et 20 conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal.

## LES OPÉRATEURS SOUTENUS

2 000 opérateurs dédiés au Spectacle vivant ont été soutenus en 2008. La moitié d'entre eux œuvrent dans le champ des musiques<sup>9</sup>, plus d'un quart sont dédiés au théâtre, au cirque et arts de la rue, 244 au spectacle vivant pluridisciplinaire (12%) et 180 à la danse (9%).

Répartition des opérateurs aidés par département	Nombre d'opérateurs	Dépenses cumulées	%
Territoire départemental			
Alpes-de-Haute-Provence	95	3M€	1,1%
Hautes-Alpes	138	6,6M€	2,3%
Vaucluse	292	47,2M€	16,3%
Var	318	41,7M€	14,4%
Alpes-Maritimes	395	63,8M€	22,1%
Bouches-du-Rhône	751	126,6M€	43,8%
Paca	1 983	288,8M€	100%
Hors Paca	18	187 000€	-

*Note de lecture : 138 opérateurs dans le département des Hautes-Alpes ont été soutenus pour un volume de dépenses de 6,6M€, soit 2,3% de l'ensemble des dépenses réalisées sur la région.*

Les montants alloués aux opérateurs soutenus sont très disparates, avec une forte concentration des crédits sur quelques grands opérateurs. Les 100 premiers bénéficiaires concentrent les 4/5 des crédits alloués.

Tranches d'aides en € (fonctionnement)	Nombre de bénéficiaires	Dépenses cumulées	%	Exemples de structures
> 1 000 000	60	209M€	72%	4 théâtres lyriques, 8 Conservatoires CRR et CRD, Festival d'art lyrique, Festival d'Avignon, Festival de Marseille, 2 CDN, 2 CCN, le CNCDC de Châteauevallon, Ecole d'acteurs de Cannes...
500 000 à 1 000 000	38	26,5M€	9,2%	Aix en musique, Chorégies d'Orange, Festival de piano de la Roque, Ecole supérieure de danse, Karwan, ISTS...
250 000 à 500 000	55	19,1M€	6,6%	Archaos, Orane, Les Hivernales, Ensemble baroque de Nice, Le Cube, AJMI, Aix Qui, Les Suds à Arles, Montevideo...
150 000 à 250 000	41	8,3M€	2,9%	Seconde nature, Piste d'Azur, Chœur régional, Jazz à Porquerolles, Pulsion, Kubilai Khan, Les concerts d'Aix...
100 000 à 150 000	43	5,3M€	1,8%	Cartoun sardines, Théâtre de la massue, Les floraisons musicales, Coline, Emouvance, Ecole de musique de la Crau...
50 000 à 100 000	115	7,8M€	2,7%	Théâtre du balcon, Symblema, Studios du cirque, Opus, Cie du Lamparo, Diva, Studios du cours, Sin, Chants du sol...
25 000 à 50 000	141	4,9M€	1,7%	Mandopolis, Filmharmonia, Mezza Voce, Cie Nine Spirit, Orgue en Avignon, Freeson, Ecole de musique de Trets...
10 000 à 25 000	308	4,7M€	1,6%	Harmonie antiboise, Heart color music, Cie Skalen, Temps danse, Jazz club dracénois, Festival de Robion...
5 000 à 10 000	287	1,9M€	0,7%	Skappa, festival musiques interdites, Fédération musicale du Var, Solea, Théâtre du Tilleul, Solisti vocalis, La rue du tango...
1 500 à 5 000	471	1,3M€	0,4%	Théâtre de la ronde, Chœur accord, Voice gang, Section HipHop, Festival des arts de la rue d'Aiguilles, Reflexx...
< 1 500	442	310 000€	0,1%	Chorale de Luceram, Ecole de danse Ballerina, Musique à Vauvenargues, Atelier vocal Variations, Planet'Danse...
Total	2 001	289M€	100%	

<sup>9</sup> Concernant les 131 ensembles et groupes musicaux soutenus : 30 relèvent des musiques actuelles, 66 des musiques savantes, 24 des musiques traditionnelles, et 11 de musique non précisée.

## TYPLOGIE DES STRUCTURES SOUTENUES

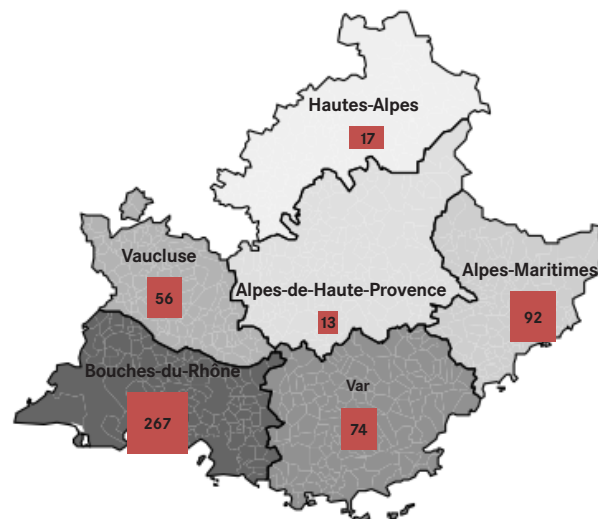
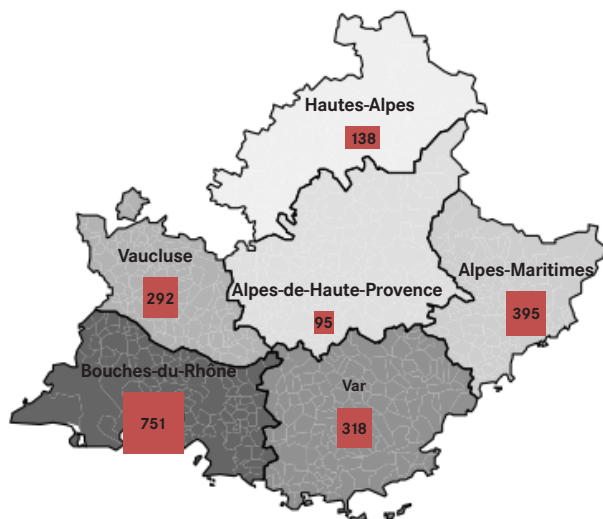
	Nombre	%	Dépenses cumulées	%
Structures à vocation de formation et d'enseignement	154	8%	86,6M€	30%
Structures à vocation de diffusion	509	25%	75,7M€	26%
Théâtres lyriques	4	0,2%	65,6M€	23%
Structures à vocation de production et de création	599	30%	52M€	18%
Structures d'action culturelle, de développement et d'information	234	12%	6,9M€	2%
Structures de pratique amateur	477	24%	1,8M€	0,6%
Structures de conservation et valorisation	30	1,5%	244 000€	0,08%
<b>Total</b>	2 001	100%	289M€	100%

En volume des dépenses cumulées (et non pas en nombre), les acteurs culturels soutenus sont, dans l'ordre décroissant, avec des exemples cités dans chaque catégorie :

- des structures de formation : écoles contrôlées (64M€ en direction des CRR, CRD et CRCI), écoles assimilées (écoles municipales ou intercommunales), centres de formation, établissements d'enseignement supérieur et structures de formation professionnelle (Cefedem, Cfmi, 2 écoles supérieures de danse, école régionale d'acteurs de Cannes, Cnipal, IMFP, Cité de la musique, Pulsion...).
- des structures à vocation de diffusion : 2/3 des dépenses en direction des lieux/équipements (spectacle vivant pluridisciplinaire et musique) avec un soutien marqué pour les scènes labellisées/conventionnées Etat/Région (22M€), 1/3 en direction d'organismes de festivals/manifestations (festivals à renommée internationale tels que le festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence, les Chorégies d'Orange, le festival de piano de la Roque d'Anthéron et le festival d'Avignon 14,5M€), et 8% en direction de programmeurs.
- les 4 théâtres lyriques de la région (Marseille, Avignon, Nice et Toulon).
- des structures de production/création, dont les 2 CDN (Théâtre national de Nice et La Criée à Marseille 8M€), les 2 CCN (Ballet de Marseille et Ballet Preljocaj 6,6M€), les 4 orchestres (Nice, Avignon, Cannes et l'OJM 7,8M€), 531 compagnies professionnelles du spectacle vivant (24M€), des lieux de production/résidence d'artistes du spectacle (Lieux publics, Ilotopie, Ami, Cirm, Gmem...), et des structures d'accompagnement d'artistes notamment dans la filière musicale.
- des structures d'action culturelle, de développement et d'information; des structures ressources type agence régionale Arcade et agences départementales (4M€), des associations de médiation/sensibilisation des publics dans divers domaines, et des associations de promotion culturelle.
- des structures de pratique amateur nombreuses ; 311 en musique, 100 en théâtre et 66 en danse.
- et enfin des structures de conservation et de valorisation que sont les amis de l'orgue.

1 983 OPÉRATEURS DÉDIÉS AU SPECTACLE VIVANT SOUTENUS

519 COMPAGNIES PROFESSIONNELLES DU SPECTACLE VIVANT SOUTENUES



272 compagnies de théâtre, dont 30 sont à la tête de lieux de diffusion  
 130 groupes et ensembles musicaux (hors orchestres régionaux)  
 76 compagnies de danse (hors CCN)  
 23 compagnies de cirque  
 18 compagnies arts de la rue (hors CNAR)

Les départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes, qui regroupent le plus grand nombre de compagnies professionnelles soutenues, respectivement 51% et 18%, cumulent des volumes d'aides importants de 70% et 9%. Le territoire du Vaucluse, «terre de théâtre», est caractérisé par un volume cumulé d'aides important, de 12%, juste derrière le territoire des Bouches-du-Rhône.

## LES OPERATEURS PÉRIPHÉRIQUES À LA FILIÈRE SV

L'enquête permet de repérer des opérateurs qui ne sont pas dédiés au Spectacle vivant mais qui ont reçu un financement pour une action relevant de cette filière. Au nombre de 248, ces opérateurs ont reçu des dépenses cumulées de 6,7M€.

	Collectivités territoriales et EPCI	Associations socioculturelles et de loisirs	Associations culturelles pluridisciplinaires	Offices du tourisme et assimilés	Opérateurs culturels d'une autre filière	Autres	Total
Nbre d'opérateurs	37	47	45	38	60	21	248
Volume €	2 082 997	409 459	1 331 040	1 124 705	1 308 846	479 461	6 736 508
Montant médian	5 787	2 000	6 000	10 500	5 000	1 143	-

Par ordre d'importance :

1. Collectivités territoriales et EPCI qui gèrent leurs propres festivals et manifestations
2. Associations culturelles pluridisciplinaires (Centres culturels, MJC, Forums de la culture, structures ressources, espaces culturels...)
3. Opérateurs culturels relevant d'un autre domaine artistique que celui du spectacle vivant (patrimoine, audiovisuel ...)
4. Offices du tourisme et assimilés (Offices des fêtes, Comités de jumelage...)
5. Autres bénéficiaires (particuliers, associations diocésaines, établissements d'enseignement général, centres hospitaliers...)
6. Associations socioculturelles et de loisirs (Centres socio-culturels, Maisons pour tous, Centres de loisirs, structures d'éducation populaire...)

# 04 | LES FINANCEMENTS CROISÉS

Bien que très nombreux, une nouvelle méthodologie permet d'identifier les financements croisés. L'enquête offre ainsi la possibilité de déterminer, pour chaque opérateur<sup>10</sup> culturel soutenu, le nombre de financeurs intervenants et les montants cumulés. En règle générale, plus le rayonnement de l'opérateur est important, plus le nombre d'échelons d'intervention augmente et plus l'aide allouée moyenne est élevée.

Les tableaux présentés ci-dessous offrent une double lecture, à la fois sur le nombre d'opérateurs et sur les dépenses cumulées.

Sur les 1 513 opérateurs dédiés au Spectacle vivant<sup>11</sup>, une grande majorité d'entre eux (61%) sont soutenus par un seul type de financeur. En volume, les dépenses cumulées pour ces opérateurs ne représentent en revanche que 21% du total, avec une aide médiane allouée par opérateur de 2 300€.

A l'inverse, les financements croisés concernent 39% des opérateurs pour 4/5 des dépenses cumulées.

## LES OPÉRATEURS

Financement unique 61%	Financements croisés 39%
---------------------------	-----------------------------

## LES VOLUMES

Financement unique 20%	Financements croisés 80%
---------------------------	-----------------------------

	Nombre opérateurs	%	Dépenses cumulées	%	Moyenne	Médiane
1 financeur	926	61,2%	55 979 190	20,8%	60 453	2 300
2 financeurs	264	17,5%	76 654 695	28,5%	290 359	10 750
3 financeurs	189	12,5%	48 929 426	18,2%	258 886	50 547
4 financeurs	122	8,1%	72 323 506	26,9%	592 816	203 552
5 financeurs	12	0,8%	15 123 558	5,6%	1 260 296	508 425
Total	1 513	100%	269 010 375	100%	177 799	6 000

L'analyse par type de financeur révèle que ce constat de nombreux opérateurs en situation de financement unique est avant tout du ressort des Villes ; 600 opérateurs parmi les 1 079 soutenus le sont uniquement par ces dernières, soit 56%.

Nombre d'opérateurs	Financement unique	Avec 1 autre type de financeur	Avec 2 autres types de financeur	Avec 3 autres types de financeur	Avec 4 autres types de financeur	Total
Etat	29	18	50	108	12	217
Conseil régional	83	85	166	121	12	467
Conseils généraux	192	216	169	121	12	710
EPCI	22	16	25	21	12	96
Villes	600	193	157	117	12	1 079

Nombre d'opérateurs	Financement unique	Avec 1 autre type de financeur	Avec 2 autres types de financeur	Avec 3 autres types de financeur	Avec 4 autres types de financeur	Total
Etat	13,4%	8,3%	23,0%	49,8%	5,5%	100%
Conseil régional	17,8%	18,2%	35,5%	25,9%	2,6%	100%
Conseils généraux	27,0%	30,4%	23,8%	17,0%	1,7%	100%
EPCI	22,9%	16,7%	26,0%	21,9%	12,5%	100%
Villes	55,6%	17,9%	14,5%	10,8%	1,1%	100%

<sup>10</sup> Les opérateurs culturels sont ici entendus comme des tiers bénéficiaires (associations, entreprises, particuliers, établissements publics, collectivités) et des équipements en gestion directe (bibliothèque, musée, école de musique). Les différents types de financeurs /ou échelons sont les Villes, les EPCI, les CG, la Région et l'Etat.

<sup>11</sup> Pour ces traitements ne sont pris en compte que les crédits de fonctionnement et les opérateurs implantés sur les territoires des communes retenues dans l'échantillon de l'enquête et pour lesquelles tous les échelons d'intervention ont été enquêtés.

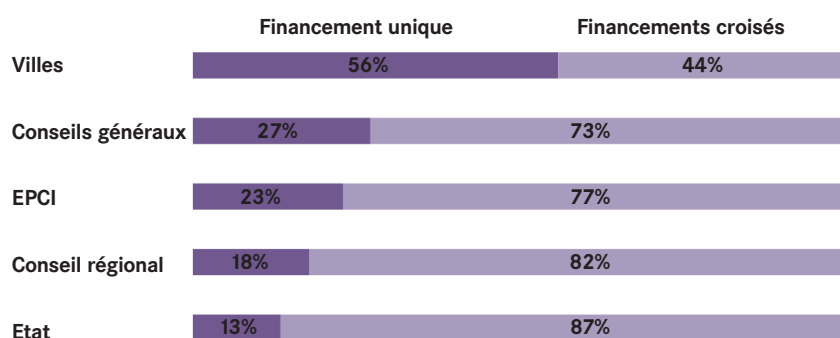
En volume, les Villes s'engagent davantage avec les opérateurs qu'elles soutiennent seules que pour ceux où plusieurs financeurs sont impliqués. Ainsi, les Villes affectent 75% de leurs dépenses à des opérateurs qu'elles financent exclusivement. Autre point à souligner, lorsque les Villes financent des opérateurs en même temps qu'un autre échelon d'intervention, elles sont largement majoritaires dans les montants cumulés. Au total, elles émettent 53% des financements croisés cumulés repérés en région.

Volumes	Financement unique	Avec 1 autre financeur	Avec 2 autres financeurs	Avec 3 autres financeurs	Avec 4 autres financeurs	Total
Etat	1 015 817	3 897 267	5 952 212	18 845 415	5 383 990	35 094 701
Conseil régional	802 447	1 602 900	6 035 173	10 005 318	1 510 500	19 956 338
Conseils généraux	1 367 059	7 470 103	5 577 958	11 663 735	2 135 000	28 213 855
EPCI	9 943 134	11 612 231	9 249 103	13 092 732	2 419 213	46 316 413
Villes	42 850 734	52 072 193	22 114 980	18 716 307	3 674 855	139 429 068

L'Etat présente le plus de financements croisés, en nombre d'opérateurs et en volume de dépenses, notamment sur un niveau de 3 et 4 échelons d'intervention.

Volumes	Financement unique	Avec 1 autre financeur	Avec 2 autres financeurs	Avec 3 autres financeurs	Avec 4 autres financeurs	Total
Etat	2,9%	11,1%	16,9%	53,7%	15,3%	100%
Conseil régional	4,0%	8,0%	30,2%	50,1%	7,6%	100%
Conseils généraux	4,9%	26,5%	19,8%	41,3%	7,6%	100%
EPCI	21,5%	25,1%	19,9%	28,3%	5,2%	100%
Villes	30,7%	37,4%	15,9%	13,4%	2,6%	100%

#### LES OPÉRATEURS SOUTENUS PAR TYPE DE FINANCEUR



## EXTENSION DE L'ÉTUDE À L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE EN RÉGION / CONTEXTUALISATION ÉCONOMIQUE GLOBALE

### MÉTHODOLOGIE

À l'aide du RIC, base de données qui recense en continu les opérateurs et activités liés au Spectacle vivant dans la région, il a été possible de déterminer approximativement leur nombre par grandes catégories. Ce dénombrement a ensuite été rapproché aux données collectées par l'enquête régionale sur les financements publics de la culture. Cette mise en parallèle a ainsi permis d'estimer un taux de structures aidées par le financement public par rapport à l'ensemble des structures. Puis, un travail de collecte par échantillonnage a été mené sur des budgets globaux afin de pouvoir apprécier le poids économique du secteur.

La première phase de ce travail exploratoire est présentée ci-dessous. De grandes catégories d'opérateurs ont été identifiées, afin d'avoir une lecture plus fine sur chaque type d'activité. L'objectif était d'avoir une approche du Spectacle vivant la plus large possible, en intégrant des opérateurs non subventionnés mais ayant une activité liée au Spectacle vivant.

Dénombrement des opérateurs en Paca		Nombre d'opérateurs repérés	Nombre d'opérateurs soutenus	Part d'opérateurs soutenus
PRODUCTION	Orchestre	4	4	100%
	Compagnie arts de la rue	46	19	41%
	Compagnie cirque	37	22	59%
	Compagnie danse	125	74	59%
	Compagnie théâtre, marionnette, conte	523	284	54%
	Ensemble et compagnie musiques savantes	128	65	51%
	Ensemble et compagnie musiques traditionnelles	221	30	14%
	Ensemble et compagnie musiques actuelles	591	73	12%
	Producteur de spectacle/éditeur musical et phonographique	158	73	46%
	<b>TOTAL PRODUCTION</b>	<b>1 823</b>	<b>644</b>	<b>35%</b>
DIFFUSION	Scène et lieu labellisé/conventionné/ Opéra	41	41	100%
	Théâtre	107	66	62%
	Festival/manifestation ponctuelle	945	330	35%
	Salle de spectacle	130	83	64%
	<b>TOTAL DIFFUSION</b>	<b>1 223</b>	<b>520</b>	<b>43%</b>
AUTRE DIFFUSION	Programmateur	170	62	36%
	Comité des fêtes	53	25	47%
	Casino	21	0	-
	Événementiel	72	0	-
	Hôtel, café, restaurant	140	0	-
	Groupe/orchestre de bal	56	0	-
	Zénith et assimilé	3	0	-
	Discothèque	25	0	-
	<b>TOTAL AUTRE DIFFUSION</b>	<b>540</b>	<b>87</b>	<b>16%</b>
PRATIQUE ANIMATION FORMATION	Centre de formation	26	21	81%
	Groupe de pratique en amateur	1 589	590	37%
	Ecole de musique, danse, art dramatique	133	128	96%
	Action culturelle/socioculturelle et cours associatifs	1 313	274	21%
	<b>TOTAL PRATIQUE, ANIMATION, FORMATION</b>	<b>3 061</b>	<b>1 013</b>	<b>33%</b>
ACTIVITÉS CONNEXES AU SPECTACLE VIVANT	Organisme d'information et de développement	22	22	100%
	Facteur/réparateur d'instruments	130	7	5%
	Prestataire technique	49	0	-
	Studio son	116	0	-
	Management, secrétariat artistique, tourneur	139	0	-
	Magasin de musique	187	0	-
	<b>TOTAL ACTIVITÉS CONNEXES</b>	<b>643</b>	<b>29</b>	<b>5%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 290</b>	<b>2 293</b>	<b>31%</b>	

# PRÉSENTATION DU DISPOSITIF D'ENQUÊTE

## LE CHAMP DE L'ENQUÊTE

L'enquête couvre l'ensemble des dépenses réalisées de tous les secteurs culturels: spectacle vivant, livre, arts visuels, patrimoine, cinéma, cultures régionales, multimédia, culture scientifique et technique... Le nombre de financeurs publics étudiés est plus important pour cette édition 2008, avec la prise en compte de l'évolution de la population (85 Villes de plus de 10 000 habitants contre 76 en 2003), l'intégration d'un échantillon d'intercommunalités à fiscalité propre, auxquels s'ajoutent les 6 Conseils généraux, la Région et l'État (Drac Paca et crédits centraux du MCC). L'objectif est d'identifier, de qualifier, d'analyser et de restituer les dépenses culturelles réalisées par ces 124 financeurs.

## LES SUPPORTS DE L'ENQUÊTE

La collecte des données s'effectue dans une démarche exhaustive sur la base des comptes administratifs et d'entretiens avec les personnes ressources au sein de différents services (culturel, financier, personnel ou enseignement). Certaines dépenses relevant d'autres politiques que celle de la culture sont également repérées, notamment pour des actions culturelles en milieu éducatif (budget éducation), pour la construction d'équipements culturels (budget aménagement)...

## UN CLASSEMENT MÉTHODIQUE

Chaque dépense culturelle repérée fait l'objet d'une double codification Opérateur / Action, qui s'appuie sur une nomenclature permettant de caractériser :

- ▶ le bénéficiaire : qui est financé ? (une école de musique, une collectivité, un équipement en régie, une personne en nom propre, un centre social...)
- ▶ l'action : pour quoi faire ? (une action de production, de conservation, d'éducation artistique en milieu scolaire...)
- ▶ la nature économique de la dépense : s'agit-il d'une dépense de fonctionnement ou d'investissement ? Et plus précisément, une subvention à un tiers, des charges de personnel, un transfert entre financeurs ?
- ▶ le dispositif : est-ce que la dépense s'inscrit dans un cadre contractuel précis ? (scènes nationales, compagnies conventionnées...).

## LA PARTICIPATION DES ACTEURS

La constitution d'un Comité de pilotage, en amont du lancement de l'enquête, composé de représentants des différents financeurs enquêtés et de partenaires professionnels, s'est donné pour objectif une participation plus active dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'enquête, permettant ainsi d'envisager au mieux les possibilités d'exploitations. Il a fait place ensuite à des groupes de travail sur des restitutions thématiques. Un partenariat est également réalisé entre l'Arcade et l'Agence Régionale du Livre Paca sur l'analyse des crédits alloués au secteur du Livre et de la Lecture.

## UNE DÉMARCHE INTERRÉGIONALE

L'édition 2008 trouve également un nouvel élan dans une dynamique interrégionale autour de la création d'un dispositif d'observation commun. Une méthodologie commune permet de disposer d'analyses, en garantissant un socle commun pour des approches comparatives, et pouvant être généralisé à d'autres territoires. Cinq agences régionales ont bénéficié d'un soutien financier spécifique pour cette enquête, qui porte sur près de 400 financeurs publics, de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) du ministère de la Culture et de la Communication.

UNE ENQUÊTE MENÉE EN REGION DEPUIS 1990

124 BUDGETS CULTURELS ÉTUDIÉS SUR L'EXERCICE 2008

UNE BASE DE DONNÉES QUI IDENTIFIE 16 000 DÉPENSES CULTURELLES

UN COMITÉ DE PILOTAGE CONSTITUÉ EN AMONT : FINANCEURS ENQUÊTÉS ET PARTENAIRES PROFESSIONNELS

UN DISPOSITIF INTERRÉGIONAL D'OBSERVATION DES FINANCEMENTS PUBLICS MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DES ENTRETIENS DE VALOIS

5 AGENCES RÉGIONALES : ARCADE, ARSV, ARTECA, LA NACRE, OBSTER

5 Territoires qui représentent au niveau national 1/3 de la superficie et 1/3 de la population :

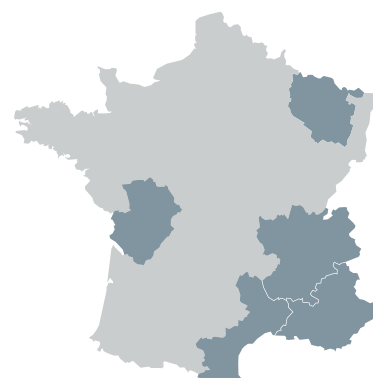
**RHÔNE-ALPES - 6M d'hab.**

**PACA - 4,8M d'hab.**

**LANGUEDOC-ROUSSILLON - 2,5M d'hab.**

**LORRAINE - 2,4M d'hab.**

**POITOU-CHARENTES - 1,7M d'hab.**



Initié par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, un dispositif d'observation des financements publics de la culture est conduit sur le territoire régional depuis 1990. Une enquête est à ce titre régulièrement menée (1990, 1992, 1994, 1996, 1999, 2003 et 2008), s'inscrivant en complémentarité de l'enquête nationale menée par le ministère de la Culture et de la Communication (DEPS). L'édition 2008 porte sur l'exercice budgétaire des financeurs habituellement interrogés : Etat (budget Drac et crédits centraux du ministère de la Culture), Conseil Régional, les six Conseils Généraux, un panel de Villes de plus de 10 000 habitants, et pour la première fois un échantillon d'EPCI à fiscalité propre. Ce document est une synthèse des analyses réalisées sur les dépenses affectées à la filière du Spectacle vivant.

Toutes les publications relatives à ce champ d'observation sont téléchargeables sur [www.arcade-paca.com](http://www.arcade-paca.com)



**ARCADE**

6 place Barthélémy Niollon CS 30759  
13617 Aix-en-Provence cedex 1

T. : 33(0)4 42 21 78 00 • F. : 33(0)4 42 21 78 01  
[arcade@arcade-paca.com](mailto:arcade@arcade-paca.com) • [www.arcade-paca.com](http://www.arcade-paca.com)



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

